



www.angers.fr

L'engagement de la Ville d'Angers sur le champ éducatif

des services municipaux, plus de 1 000 agents au service de l'enfance et de l'éducation

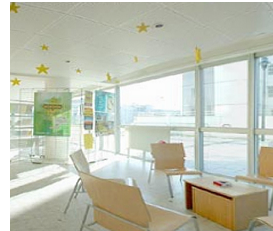
une coordination et un soutien du réseau d'acteurs (parents, associations, institutions...), dans les différents domaines contribuant à l'éducation



Un soutien à l'école : en plus des obligations légales (mise à disposition d'agents municipaux, de locaux, de mobiliers, de matériels de fournitures) la Ville apporte aux écoles un important soutien aux apprentissages scolaires (installations et activités sportives, bases de loisirs, natation, activités artistiques – danse, théâtre, cinéma, initiation à la musique – bibliothèques, service éducatif du patrimoine et des musées, maison de l'environnement, éducation routière, classes de découverte, sorties éducatives, formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication...



Budget annuel Education Enfance de la Ville : **40 millions d'euros** (fonctionnement – subventions – investissement... Contrat Educatif Local pour 35 écoles, 5 collèges, 4000 enfants : 260 000 €), dans un budget municipal 2009 de 252 millions d'euros.



Le Projet Educatif Local (adopté par le Conseil Municipal en sept. 2005) :

- Une ambition éducative pour tous, et pour combattre les inégalités
- 4 Priorités : *Ville éducatrice - Rôle et place des parents - Maîtrise des langages - Parcours du jeune*



La politique partenariale et contractuelle :

- Carte scolaire avec l'Inspection d'Académie
- Contrat Enfance Jeunesse, Contrat Educatif Local avec la Caisse d'Allocations Familiales et Jeunesse et Sports
- Programme de réussite éducative avec l'Etat et tous les partenaires concernés



Des projets de services, pour adapter nos métiers, nos organisations, nos pratiques